



Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle
de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non
lucratif

APPROUVE

Procès verbal de la réunion CPNE-FP du mercredi 3 juillet 2013

Etaient présents :

Collège Employeur UNIFED :

▪ **Titulaires :**

FEGAPEI : Xavier DONDEY, Président, Fabienne SEGUENOT
FEHAP : Virginie PREYSSAS
FFCLCC – UNICANCER : Sébastien BOSCH
SYNEAS : Katia SMOLENSKY

Collège Salarié :

▪ **Titulaires :**

CFDT : Laurent TERME, Président adjoint, Claude DURU
CGT : Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS
CFTC : Patrick EDELIN
FFASS – CFE/ CGC: Jean-Baptiste PLARIER
FO SANTE PRIVE : Elisabeth CERDAN

▪ **Suppléants :**

CFDT : Philippe BEAUMATIN

UNIFAF:

Jean-Pierre DELFINO
Estelle BACHER-CHAUVIN

Secrétariat administratif et technique : Sandra MACOINE, Eric LUONG

Etaient excusés :

CROIX ROUGE FRANCAISE : Delphine LE BERRE, Muriel SIMEON (*Titulaires*)
FEHAP : Gilbert LE PICHON (*Titulaire*), Florence LEDUC (*Suppléant*)
SYNEAS : Stéphanie DUVERT (*Titulaire*), Dorothée BEDOK (*Suppléante*)

FO ACTION SOCIALE : Michel CAPELLETTI (*Titulaire*), Christian BEAUTIER (*Suppléant*)
FO SANTE PRIVE : Marie-France GUTHEY (*Titulaire*)
FFASS – CFE/ CGC: Michel ANDREOZZI (*Titulaire*)
CGT : Joëlle LOUSSOUARN-PERRON (*Suppléante*)
CFTC : Pierre HINAULT (*Titulaire*)

I – PROJET DE COMPTE RENDU CPNE-FP DU 19.04.2013

Les modifications (en gras) suivantes sont apportées au compte-rendu :

Page 5 – Point III – Retour sur les journées interrégionales

Le collège salariés souhaite que la phrase suivante « *Alors que l'on observe une plus grande participation des représentants régionaux qu'en 2008, force est de constater la faible participation des représentants des DR CPNE-FP* » soit reformulée comme suit :

« Du fait d'un certain nombre de double représentations, il est difficile d'évaluer la présence des représentants des DR CPNE-FP. »

Page 8 – Point X – Collaboration avec les autres instances de la branche

B. Préparation de la réunion avec le Bureau et l'Observatoire du 22.04.2013

Le collège salariés apporte une correction à la phrase suivante :

*« En l'absence de représentants du collège salariés **pour la CPNE-FP**, la réunion initialement prévue le 22.04 est annulée. »*

Le collègue salarié profite du point sur le procès-verbal pour demander que les documents de travail soient envoyés sous un format Word (.doc) ou alors PDF modifiable pour pouvoir travailler en direct. Ce point est repris par le collègue employeur.

Page 11 – Point XII – Dispositifs CPNE-FP copilotés par UNIFAF

C. Renovation de la formation de moniteur d'atelier

La DRED apporte une rectification à la phrase suivante :

« Lors de la dernière réunion plénière, les modalités suivantes avaient été proposées :

*Démarrage de l'expérimentation à la rentrée 2013 sur la base du cahier des charges validé par la CPNE-FP **et sur 3 territoires** : 2 sur un territoire où sont présents l'UNAFORIS et l'AFPA, 1 sur un territoire où est uniquement présente l'AFPA et 1 sur 1 territoire où est uniquement présent l'UNAFORIS. »*

Le compte-rendu est validé sous réserve de la prise en compte de ces modifications.

II - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

A. Point sur l'activité du secrétariat administratif et technique de la CPNE-FP

Un tableau récapitulatif des courriers reçus ou envoyés par la CPNE-FP est remis aux membres de la CPNE-FP avec une copie des courriers les plus importants.

Formation renouvée de moniteur d'atelier :

- ✓ Saisine de l'UNAFORIS concernant l'organisation des sessions de formations dans les régions choisies comme lieu d'expérimentation de la formation renouvée de moniteur d'atelier :

Rappelons que 5 régions ont été choisies pour dispenser, à titre expérimental, la formation de moniteur d'atelier renouvée selon le référentiel de certification validée par la CPNE-FP.

L'UNAFORIS a sollicité la CPNE-FP pour demander la possibilité de maintenir également, dans les 5 régions concernées, la mise en œuvre de la formation de Moniteur d'atelier actuellement en vigueur, indiquant que les organismes de formation de ces 5 régions organisant actuellement les épreuves de sélection sur la base de la formule actuelle, il était délicat de leur demander de ne proposer que la formation renouvée à la rentrée 2013.

Les membres du Bureau, réunis le 10 juin dernier, ont répondu négativement à cette demande. En effet, maintenir 2 formations sur une même région ne permettra pas de donner toutes les chances de réussite à l'expérimentation. De plus, la nouvelle formule est mieux adaptée aux besoins des établissements, des professionnels et des personnes accompagnées.

B. Point sur l'activité du Bureau

La Présidence paritaire liste les différents rendez-vous/rencontres/réunions qu'elle a pu avoir depuis le 19.04.2013 :

- Comité de pilotage des Etats Généraux du Travail social

La Présidence paritaire de la CPNE-FP a été conviée à la réunion de mise en place du Comité de pilotage des Etats généraux du Travail Social qui s'est tenu le 28.05.2013.

Les membres de la CPNE-FP ont été destinataires il y a quelques jours du document Powerpoint qui a été diffusé à l'occasion de cette réunion du 28.05.2013 et qui présente ces travaux.

Les membres du Bureau de la CPNE-FP (X. DONDEY, G. LE PICHON, L. TERME, A. LECULEE) représenteront la CPNE-FP à la prochaine réunion du Comité de pilotage prévue le 17.07.2013.

- Rencontre du 23.05.2013 avec l'UNAFORIS

La Présidence paritaire de la CPNE-FP a rencontré 2 membres du Bureau de l'UNAFORIS : René BOUCHER et Stéphane DOUTRELON préalablement à la réunion du groupe de travail paritaire.

Leurs représentants ont partagé un certain nombre d'orientations qui seront prises en compte dans le cadre du projet de convention de partenariat entre la CPNE-FP, le réseau de formation sanitaire et médico-sociale et l'UNAFORIS.

- Rencontre du 10.06.2013 avec le CNEAP

La Présidence paritaire a rencontré le CNEAP, qui représente les organismes dispensateurs de la formation de Surveillant/Visiteur de Nuit. La rencontre a été brève et les échanges se sont concentrés sur la complémentarité des formations de Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) et de Surveillant/Visiteur de Nuit et les passerelles possibles.

- Rencontre du 20.06.2013 avec l'offre de formation sanitaire

La Présidence paritaire de la CPNE-FP a rencontré l'offre de formation sanitaire pour travailler sur le projet de convention avec la branche. Les échanges ont été réalisés sur la base de la version de la convention élaborée suite au groupe de travail paritaire du 23.05.2013.

Quelques modifications, principalement de forme, ont été apportées. Une version papier de ce document est remise aux membres de la CPNE-FP en séance ce jour.

- Rencontre du 03.06.2013 avec le Bureau de l'OPCA

La Présidence paritaire de la CPNE-FP a rencontré le Bureau de l'OPCA pour travailler sur les suites à donner à l'Enquête Emploi 2012 (quelles orientations retenir ?) et notamment la mise en place d'actions collectives nationales en déclinaison de ces orientations.

III. EVOLUTION DU FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

La Présidence paritaire de l'OPCA a sollicité l'avis de la CPNE-FP pour modifier le mode de financement de l'apprentissage dans la branche en vue de l'harmoniser avec les pratiques des autres OPCA (OPCALIA, AGEFOS, UNIFORMATION) et d'alléger les charges de gestion au sein d'UNIFAF. UNIFAF propose de substituer au mode de financement actuel le versement aux CFA d'une subvention annuelle.

UNIFAF consacre actuellement 20% des fonds de la professionnalisation à l'apprentissage (le Code du Travail prévoit la possibilité de porter ce taux à 30% maximum). Au niveau du financement la branche gère actuellement le dispositif de l'apprentissage comme de la formation continue avec paiement sur justificatifs (attestant de la présence effective des étudiants), ce qui ne permet pas de connaître à l'avance l'enveloppe qui y sera consacrée et génère beaucoup de contraintes dénoncées par les CFA

L'OPCA justifie cette initiative par la volonté de simplifier la gestion administrative et de réduire les coûts de gestion du dispositif étant donné que ceux-ci ne sont pas pris en considération dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens (COM). La DGEFP a en effet confirmé qu'elle ne tiendra pas compte de ces charges dans le calcul des frais de gestion. Ainsi, le travail de vérification tel qu'effectué aujourd'hui par les services techniques d'UNIFAF n'entre pas dans les missions couvertes par les frais de gestion négociés dans le cadre de la COM.

Il est également à noter que le mode de financement actuel pénalise les CFA qui en cas d'absence de l'apprenti (maladie...), ne bénéficient pas d'une prise en charge des coûts inhérents à la formation par UNIFAF pendant la période d'absence.

Ce mode de subvention permettrait de parfaitement maîtriser l'enveloppe qui pourrait ainsi être budgétée de manière certaine dans les prévisions de trésorerie et dans l'analyse du risque de reversement au FPSPP.

La position arrêtée par le Bureau de la CPNE-FP est commentée aux membres de la CPNE-FP (pour détail cf. courrier).

- Il conviendra de regarder avec l'OPCA si l'évolution du mode de financement proposée permettra de garder le volume actuel de places financées chaque année (environ 1000 apprentis).

- En outre, Monsieur DONDEY rappelle que le code du travail mentionne la possibilité de verser une subvention de fonctionnement. Le mode de financement actuel permet la participation de l'OPCA aux frais pédagogiques, ce qui semble différent.

Il est convenu avec Monsieur DELFINO, Directeur Général d'UNIFAF, d'organiser en septembre un travail commun (OPCA/CPNE FP) sur le sujet pour étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif de financement envisagé

L'opérationnalité du nouveau mode de financement est envisagée en septembre 2014, date de renouvellement des conventions de labellisations triennales.

Par ailleurs, les membres de la CPNE-FP regrettent que la CPNE-FP n'ait pas pu rencontrer T. Repentin comme il en avait été décidé pour faire valoir cette voie d'accès à la certification, celui-ci ayant changé de portefeuille la veille du rendez-vous. Il est proposé de convenir d'un nouveau rendez-vous avec M. Vatant, conseiller du Ministre du Travail pour l'alternance.

Décisions :

- Prendre rendez-vous avec Daniel VATANT
- Travailler sur les orientations que la CPNE-FP souhaite donner
- Prévoir un calendrier de réunion de travail avec Rozenn LE BIHAN en charge de ce dossier pour l'OPCA (l'OPCA fera d'ici fin juillet une proposition de date pour une rencontre en septembre).

IV. PROJET DE CONVENTION CPNE-FP / OFFRE DE FORMATION

A. Projet de compte-rendu de la rencontre CPNE-FP / UNAFORIS du 23.05.2013

La Présidence paritaire de la CPNE-FP a rencontré 2 membres du Bureau de l'UNAFORIS, R. BOUCHER et S. DOUTRELON, qui semblent être représentatifs des courants présents au sein de l'UNAFORIS.

Les échanges ont montré qu'il y avait une convergence de vue entre la CPNE-FP et l'UNAFORIS sur l'intérêt d'une convention de Partenariat. Il a notamment été décidé que :

- la convention de partenariat devait être conclue entre les trois principaux acteurs que sont :
 - la CPNE-FP,
 - l'UNAFORIS,
 - le réseau de formation sanitaire et médico-social.
- les valeurs énoncées par l'UNAFORIS étaient partagés par la CPNE-FP.
- la convention qui déterminera les axes de progrès à développer ensemble, devra être complétée d'un plan d'action prévoyant les modalités concrètes de mise en œuvre de la convention de partenariat par chacun des partenaires.

Remarque :

Le compte rendu de cette rencontre, qui a été transmis aux membres de la CPNE FP, a, depuis cet envoi, été validé par les deux représentants de l'UNAFORIS.

B. Groupe de travail paritaire CPNE-FP du 23.05.2013, concernant le projet de convention de partenariat entre la CPNE-FP, le réseau de formation sanitaire et médico-sociale et l'UNAFORIS et son annexe.

Ce groupe de travail s'est tenu à la suite de la rencontre avec l'UNAFORIS évoquée dans le point précédent. Les membres ont retravaillé les projets en tenant compte des orientations évoquées le matin.

C. Compte-rendu de la rencontre avec le réseau de formation sanitaire et médico-sociale du 20.06.2013

Les échanges se sont déroulés sur la base du projet de convention et de son annexe élaborés lors de la réunion du groupe de travail paritaire du 23.05.2013.

Le document amendé par l'offre de formation sanitaire est remis sur table aux membres de la CPNE-FP. Celui-ci est également projeté. Des modifications sont apportées en séance tout au long des documents. La version consolidée sera communiquée aux membres de la CPNE-FP à l'issue de la réunion.

A la demande du collège salariés, le titre du document « convention de partenariat » est remplacé par « accord cadre ».

Monsieur DONDEY précise également que le travail de relecture commune de l'accord cadre et de son annexe fait avec le réseau de formation sanitaire et médico-sociale devra être fait également avec l'UNAFORIS.

V – ENQUETE EMPLOI 2012

A. Compte-rendu des travaux CPNE-FP / Observatoire du 27.05.2013

Le 27.05.2013 s'est tenue une réunion réunissant les membres de la CPNE-FP et de l'Observatoire afin de travailler sur une analyse partagée des résultats de l'Enquête Emplois 2012, repérer les enjeux majeurs et établir le programme de travail 2013-2014 de l'Observatoire.

Cette rencontre a permis de commencer à travailler sur les orientations Emploi/Formation de la branche pour les années à venir.

B. Projet d'orientations Emploi Formation à 5 ans

La Présidence paritaire de la CPNE-FP a travaillé en lien avec le Bureau de l'OPCA à la déclinaison des résultats de l'Enquête Emploi 2012 : Orientations Emploi/Formation et PNA

Le projet d'Orientations Emploi/Formation pour les 5 ans à venir est projeté, discuté et amendé en séance par les membres de la CPNE-FP. La version consolidée sera communiquée aux membres de la CPNE-FP et aux représentants en DR CPNE-FP à l'issue de la réunion.

Celui-ci propose 4 grandes orientations :

1. Se mobiliser pour l'emploi.
2. Accompagner les transformations que connaît le secteur
3. Faire face aux difficultés à recruter certains professionnels.
4. Accroître la reconnaissance et la lisibilité de la Branche.

VI – RELATIONS CPNE-FP/DR CPNE-FP

A. Compte-rendu du groupe de travail paritaire du 29.04.2013 relatif à l'articulation des instances

Les membres du groupe ont travaillé sur l'organisation de la relation entre la CPNE-FP et ses délégations régionales tout comme sur l'articulation entre les DR CPNE-FP et les DRP UNIFAF autour des 4 axes de travail suivants :

- Suites à donner aux retours des questionnaires complétés par les DR CPNE-FP ;
- Les propositions d'actions de la CPNE-FP ;
- La Politique de communication de la CPNE-FP proposée par la présidence ;
- Les relations entre les DR CPNE-FP et les DRP UNIFAF.

La réflexion a été conduite à partir des différents documents qui avaient été transmis préalablement à la plénière du 19.04.2013, au titre des points :

IV ⇒ proposition de plan d'actions à mettre en œuvre par la CPNE-FP après analyse des réponses des régions au questionnaire établi par la CPNE-FP ;

VI ⇒ relations avec les DR CPNE-FP ;

VIII ⇒ communication de la CPNE-FP.

Les DR CPNE-FP ont fait les retours suivants :

- Manque de moyens
- Manque d'information sur la feuille de route et les orientations politiques de la Branche
- Améliorer leur connaissance des différents dispositifs de soutien de branche
- Demande d'éléments d'information en provenance de la CPNE-FP
- Souhait d'un développement de la communication avec la CPNE-FP, via une meilleure exploitation du site
- Difficultés d'accès aux données emploi-formation tant sur le plan national que régional
- Souhait d'intensifier les échanges et les recueils d'informations avec les DRP Unifaf
- Appropriation des résultats de l'Enquête emploi 2012
- Renforcer les moyens de communication pour une meilleure lisibilité de la Branche en région.

Le groupe de travail a validé les propositions d'actions formulées en réponses aux attentes et freins exprimés par les DR CPNE-FP dans les questionnaires qui leur ont été adressés.

Le collège salariés regrette l'absence de proposition quant au manque de moyens manifesté par la quasi-totalité des DR CPNE-FP. Il est convenu qu'un courrier de la CPNE-FP soit adressé à la CPB afin de pointer cette problématique auquel sera jointe la synthèse des questionnaires.

Le plan d'actions est validé par les membres de la CPNE-FP.

VII – DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

A. Formation de maître d'apprentissage

Estelle BACHER CHAUVIN réalise un point de synthèse oral. La DRED est en cours d'examen des dossiers de candidatures des CFA qui se sont positionnés pour dispenser la formation de maître d'apprentissage. Son avis sera communiqué à la CPNE-FP au plus tard fin juillet.

Concernant l'appel d'offres adressé aux organismes de formation labellisés sur le tutorat (16 régions sont concernées), les organismes avaient jusqu'au 14.06.2013 pour adresser leur candidatures au(x) CFA de leur région chargés de l'instruction des dossiers. Les CFA ont quant à eux jusqu'au 10.07.2013 pour communiquer à la DRED les grilles d'examen complétés.

Un CFA a indiqué à la DRED ne pas se sentir légitime pour instruire le dossier de candidature que lui a transmis un organisme, puisqu'il a lui-même postulé pour dispenser la formation. Il est alors convenu que la DRED l'instruira à sa place.

Il est convenu que les courriers de labellisation soient adressés aux CFA et organismes de formation retenus au plus tard fin juillet.

B. Formation rénovée de Moniteur d'Atelier : Comité de pilotage du 03.05.2013

Rappelons que la CPNE-FP a entrepris un travail de rénovation de la formation de moniteur d'atelier dans l'objectif dans un premier temps de déposer au RNCP un « certificat de branche de moniteur d'atelier » et d'obtenir son enregistrement au niveau IV.

Dans cette perspective, la CPNE-FP a validé un référentiel de certification et a choisi de lancer les premières sessions de formation, à titre expérimental, dans 5 régions, dès l'automne 2013 :

- Aquitaine ;
- Franche-Comté,
- Midi-Pyrénées,
- Pays de la Loire,
- Rhône Alpes.

Le premier comité de pilotage de l'expérimentation, composé de représentants de la CPNE-FP, de la DGCS, de la DGEFP, de l'UNAFORIS, de l'AFPA et d'UNIFAF, chargé de suivre la mise en œuvre de l'expérimentation, s'est réuni le 3 mai dernier et a validé les conditions permettant le lancement de l'expérimentation en région.

Il a été convenu que la DRED fasse un point financier avec l'UNAFORIS et l'AFPA, qui disposent toutes 2 jusqu'au 12 juillet 2013, pour adresser leurs dossiers de candidatures communs proposant les organismes de formation qui seront retenus pour dispenser la formation rénovée dans les 5 régions susvisées.

La mise en place des premières sessions de formation de Moniteur d'Atelier « nouvelle formule » est prévue en novembre 2013. Toutefois, il sera possible de prévoir un léger décalage en cas de prise de retard dans les territoires.

C. Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) et Maître(sse) de maison

Un groupe de travail paritaire s'est réuni le 29.04.2013. Le compte-rendu de cette réunion a été envoyé aux membres de la CPNE-FP.

Le Cabinet CATALYS CONSEIL a remis début janvier 2013 à la CPNE-FP le rapport final de l'évaluation qu'il a réalisé sur les dispositifs de formation Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) et Maître(sse) de maison. Au regard des éléments figurants dans celui-ci et des propositions (scenarii) faites par le Cabinet, les membres du groupe de travail se sont réunis pour :

- formuler des préconisations quant à l'évolution de ces dispositifs en adéquation avec les besoins actuels, préconisations qui seront jointes à la synthèse de l'étude publiée par l'Observatoire de branche ;
- commencer à travailler sur la refonte des deux dispositifs.

La formation de Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) et celle de Maître(sse) de maison font l'objet d'une approche différente, au vu des résultats de l'étude de Catalys.

- Concernant le/la Maître(sse) de maison, le rapport pointe l'hétérogénéité de leurs fonctions selon leur cadre d'intervention (EHPAD, Protection de l'enfance et Handicap) tout comme la diversité des tâches attribuées : une activité davantage centrée sur l'hygiène/l'économat dans certains établissements tandis que la fonction d'accompagnement des personnes est privilégiée dans d'autres.

Les membres du groupe de travail proposent de revoir à la marge le contenu de la formation de Maître(sse) de maison.

- Concernant la formation de Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e), le rapport pointe :
 - ✓ Un référentiel d'activité globalement conforme aux fonctions exercées dans les établissements mais la part de la dimension éducative et soignante, notamment, varie en fonction de l'évolution des besoins des personnes accompagnées.
 - ✓ La faible mobilité et employabilité des SNQ.
 - ✓ L'exposition aux risques d'usure.
 - ✓ L'exposition aux risques liés au travail de nuit.
 - ✓ La Formation non ouverte aux demandeurs d'emploi
 - ✓ Les difficultés de positionnement du SNQ au sein de l'équipe : rattachement à la filière éducative, soin ou services généraux?
 - ✓ L'absence de processus d'évaluation qualitative.
 - ✓ La nécessité d'impliquer les employeurs dans la formation afin de garantir la réussite du dispositif.
 - ✓ La reconnaissance conventionnelle des personnes formées.

Un travail de refonte des référentiels de la formation de Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) est proposé par les membres du groupe de travail.

Les membres de la CPNE-FP évoquent le projet de calendrier suivant :

- Sept 2013 à janv/fév 2014 : travail sur les référentiels des formations renouvelées.
- Mars-avril 2014 : envoi d'un cahier des charges aux organismes de formation.
- Janvier 2015 : mise en œuvre des 2 formations dans leurs nouvelles formules.

En vue de la réunion du Bureau de la CPNE-FP du 02.10.2013, la DRED proposera un calendrier plus précis ainsi qu'une méthodologie.

Concernant les préconisations de la CPNE-FP devant accompagner la synthèse de l'étude CATALYS, il est proposé d'indiquer pour la formation de SNQ que celle-ci sera retravaillée pour répondre aux évolutions de la fonction.

D. DSB VAE : saisine de la DGCS sur la durée de validité du livret 1 pour la VAE des diplômes cogérés avec l'Education nationale

Un changement de personnel au sein de certains rectorats a amené les équipes à s'interroger sur la durée de recevabilité du livret 1 pour 4 formations de la branche.

Les arrêtés de ces diplômes délivrés par la DRJSCS prévoient une durée de validité du livret 1 de 3 ans alors que les arrêtés des diplômés délivrés par le Rectorat fixe cette durée de validité à 1 an.

Une incohérence se crée ainsi pour les diplômés cogérés par l'Education Nationale et le Ministère de la santé, soit 4 diplômes de la branche : DEME, DEES, DECESF et DEETS. Compte tenu du travail à fournir par le salarié entre la notification de la recevabilité du livret 1 et le dépôt du livret 2, et afin de continuer à encourager le recours à la VAE, il conviendrait de prendre contact avec le Ministère de l'Education Nationale pour faire valoir les spécificités de nos métiers et demander une dérogation pour maintenir la durée de recevabilité du livret à 3 ans pour ces 4 diplômes cités.

Compte tenu de la technicité de ce dossier et de l'expertise des services techniques de l'OPCA en matière de VAE, la DRED proposera à la CPNE-FP un projet de courrier de saisine du Ministère de l'Education Nationale les alertant sur ce point.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Liste des formations prioritaires retenues par la CPNE-FP

La DRED indique que 2 erreurs figurent dans la liste des formations prioritaires retenues par la CPNE-FP et validée lors de la plénière du 19.04.2013 :

- L'Ergothérapeute est une formation de niveau II et non III comme précisé dans la liste.
- Les DU figurent dans les formations de niveau III alors que ceux-ci devraient figurer dans le chapitre « autres formations ».

Il est convenu que la DRED apportera ces modifications à la liste et l'enverra à la CPNE-FP pour signature et diffusion.

- Etude sur les cadres intermédiaires

Dans le cadre de la demande d'étude formulée par la CPNE-FP à l'Observatoire sur les cadres intermédiaires, il est proposé de réaliser les 2 productions suivantes :

1. Une production très synthétique (ce que signifie être cadre intermédiaire dans le secteur) : une note sera préparée par la DRED d'ici fin 2013.
2. Une étude sur le parcours des personnes ayant obtenu un CAFERUIS : point d'étape fin 2013, rendu final attendu à l'été 2014.

Lors de la réunion plénière de la CPNE-FP du 23.10.2013, les membres de la CPNE-FP discuteront des suites à donner quant à un éventuel focus sur les EHPAD.

Compte rendu

Rédigé par : S. MACOINE / F. SEGUENOT

Date : 02.10.2013

Validé par : X. DONDEY / L. TERME

